



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

PLA

Question écrite n° 8093

Texte de la question

M. Jacques Boyon demande à M. le ministre du logement de bien vouloir lui faire connaître quels sont les critères qu'il demande à ses services de prendre en compte pour la répartition entre les départements des dotations de crédits de PLA affectés à chaque région.

Texte de la réponse

La circulaire annuelle de programmation précise les principales orientations de la politique du logement pour les régions et les départements. Pour 1994, en ce qui concerne la répartition des dotations de prêts locatifs aidés (PLA), la circulaire de programmation met l'accent sur la nécessité d'augmenter le nombre de PLA dans les zones où les besoins en logements nouveaux sont manifestes. De plus, les programmes à financer en PLA doivent également répondre à la diversité des besoins au niveau de la localisation, de la taille de logements et du montant des loyers. Enfin, la programmation des crédits doit contribuer à un aménagement équilibré du territoire. Il a été demandé aux préfets de se montrer attentifs aux équilibres entre bassins ruraux et bassins urbains.

Données clés

Auteur : [M. Boyon Jacques](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8093

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : logement

Ministère attributaire : logement

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 novembre 1993, page 4117

Réponse publiée le : 14 février 1994, page 803